

N/REF : 6/01/2025 10H02 C:024366 I:33827
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Lundi 06/01/2025 a 10H02

**SDC '34 Rue de la Chateliere'
C/O IMMOSSQUARE
30, RUE AMPERE
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 34 CHATELIERE
34/36/38 RUE DE LA CHATELIERE
38320 EYBENS

St Martin-H, le 09 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 34 RUE DU VERCORS - EYBENS - TOUR A - 1ER ETAGE
MME FROLIN 06 89 54 11 25

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENTS DANS LA CUISINE

Donneur d'ordre : Mme T BONNEFOY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 07/01/2025 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE L'EVACUATION CUISINE
OBSERVATION : TUYAU D'EVACUATION QUI N'A PAS DE PENTE
TEST BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	180,44

TOTAL H.T.	180,44
T.V.A. a 10,00%	18,04
TOTAL T.T.C.En EURO	198,48

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN